

Compte rendu de la séance du conseil municipal

samedi 31 mars 2018

Secrétaire(s) de la séance: Jean-Marie WILLOCQ

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour:

- Budget général et Patrimoine classé : approbation des comptes de gestion, comptes administratifs 2017 et affectation du résultat
- Patrimoine classé : budget primitif 2018
- vente de la parcelle F 1441 à HHP
- Office National des Forêts : modification de la délibération du 21/05/2010 ayant pour objet distraction de la parcelle F 1261 – lieu-dit la Gardette du régime forestier
- Terres du Luberon : avenant
- Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, de Sujétions et de l'Expertise de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et Complément Indemnitaire Annuel (CIA)
- SMEPGT : travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques au Laquet

Questions diverses

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à ajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire :

- Ouverture d'un compte aux dépôts de fonds du Trésor

1 – BUDGET GENERAL ET PATRIMOINE CLASSE :

COMMUNE : Compte de gestion et compte administratif

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		605 438.30	243 689.34		243 689.34	605 438.30
Opérations de l'exercice	1 369 650.23	1 611 581.38	440 630.85	382 447.97	1 810 281.08	1 994 029.35
TOTAUX	1 369 650.23	2 217 019.68	684 320.19	382 447.97	2 053 970.42	2 599 467.65
Résultat de clôture		847 369.45	301 872.22	0	0	545 497.23
				Restes à réaliser	61 154	
				Transfert du budget CCAS excédentaire		4 615.11
				Besoin/excédent de financement Total		488 958.34

Le conseil municipal décide d'affecter à l'unanimité comme suit l'excédent de fonctionnement

363 026.22	au compte 1068 (recette d'investissement)
488 958.34	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

PATRIMOINE CLASSE : Compte de gestion et compte administratif

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0	6 788.49	0	12 049.70	0	18 838.19
Opérations de l'exercice	0	0	0	0	0	
TOTAUX	0	6 788.49	0	12 049.70	0	18 838.19
Résultat de clôture	0	6 788.49	0	12 049.70	0	18 838.19
			Restes à réaliser			
			Besoin/excédent de financement Total			18 383.19
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			2 000.00

Le conseil municipal décide d'affecter à l'unanimité comme suit l'excédent de fonctionnement

0	au compte 1068 (recette d'investissement)
6 788.49	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

PATRIMOINE CLASSE : Budget Primitif 2018

<i>Fonctionnement</i>	Dépenses	Recettes
Crédits votés	6 788.49	0
Crédits reportés	0	6 788.49
Total de la section	6 788.49	6 788.49

<i>Investissement</i>	Dépenses	Recettes
Crédits votés	14 049.70	2 000.00
Crédits reportés	0	12 049.70
Total de la section	14 049.70	14 049.70

A l'unanimité de conseil municipal vote le budget primitif 2018 du budget patrimoine classé.

2 – VENTE DE LA PARCELLE F 1 441 à HABITATION HAUTE PROVENCE POUR 5 000 m²

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du conseil municipal le projet de nouvelle gendarmerie qui a été validé par l'Etat et la Région. La commune sollicite l'intervention de la Sté Habitations Haute-Provence (HHP) pour la construction de cette gendarmerie, qui a accepté de réaliser à ses frais cette construction. La commune lui cède le terrain aux Aires de 5 000 m² moyennant le prix de 140 000 € HT payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de vendre 5000 m² au prix de 140 000 € à HHP.

3- FORET COMMUNALE : DISTRACTION DES PARCELLES F 1381 et F 1260 P

Après un petit historique sur le régime forestier de la Gardette il y a lieu de modifier une délibération du 21 mai 2010 en appliquant le régime forestier aux parcelles F 506 (4800 m2) F 1381 (200 m2) et F 1260 (300 m2) m²), parcelles situées autour du relais TDF.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise la distraction de ces parcelles.

4 – TERRES DE LUBERON : AVENANT

Le 1^{er} juillet 2016 une promesse de vente a été signée avec Hélixir Groupe. Cette promesse doit être résiliée car par délibération du 30/06/2017 le conseil municipal a autorisé la division de la parcelle F 1 420 en enlevant une surface de 5 000 m² qui sera vendu pour la nouvelle gendarmerie.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise :

- la résiliation de la promesse de vente avec Hélixir Groupe,
- la signature du nouveau document d'arpentage et la nouvelle promesse de vente au prix de 820 000 €

5 – Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, de Sujétions et de l'Expertise et l'Engagement Professionnel (RIPSEEP) et Complément Indemnitare Annuel (CIA)

Cette délibération annule et remplace la délibération du même objet prise le 23/10/2017.

Ce nouveau régime RIPSEEP est composé de deux parties :

- Indemnité de Fonction, de sujétions et d'Expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitare. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.
- Le complément indemnitare annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir

Ce nouveau régime indemnitare s'applique aux agents titulaires, stagiaires et contractuels à temps complet, à temps non complet et à temps partiels. Il prendra effet le 1^{er} juillet 2018.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise la mise en place du RIPSEEP à compter du 1^{er} juillet 2018.

6 – SMEPGT : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX : ECLAIRAGE PUBLIC – TELEPHONE AU LOTISSEMENT DU LAQUET

Des travaux d'enfouissement de réseaux, réalisés par le SMEPGT ont eu lieu en 2017 et vont se poursuivre en 2018 au lotissement du Laquet. Les travaux correspondants à l'éclairage public et à l'enfouissement des lignes téléphoniques sont à la charge de la commune, mais réalisés et financés par le Syndicat. Il convient donc de payer la part revenant à la commune sous forme de cotisation annuelle à verser au Syndicat correspondant au coût de l'annuité de l'emprunt fait par le SMEPGT pour ces travaux selon le décompte suivant.

Pour les travaux déjà réalisés : La Romane et le Haut Laquet montant 103 031.15 € et pour les travaux à venir : Le Laquet (suite 2018) plus la mise en conformité des coffrets EP : 106 415 €.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte les travaux d'enfouissement prévus et s'engage à verser le montant de l'annuité par le biais d'une cotisation annuelle au Syndicat SMEPGT

7 – OUVERTURE D'UN COMPTE AUX DEPOTS DE FONDS DU TRESOR

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a proposé à la commune l'ouverture d'un compte aux dépôts de fonds du Trésor pour l'encaissement des régies (cantine, centre de loisirs, transport scolaire, piscine....).

Cette offre de service en ligne avec le dispositif TIPI permettra à l'utilisateur de régler leurs redevances, produits locaux par carte bancaire sur Internet.

Pour bénéficier de ce service la commune doit ouvrir un compte auprès du Trésor Public.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'ouverture d'un compte aux dépôts de fonds du Trésor pour les régies communales.

La séance est levée à 12 h

Fait à CERESTE le 9 mars 2018

Le Maire
Gérard BAUMEL